

Coller ici

«Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont !», signons l'initiative populaire



GAS/ECR/ICR

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

00000000

000000

B

DIE POST



Votre engagement est simple:

- ▶ Signez l'initiative populaire communale au dos
- ▶ Faites également signer vos voisin-es et ami-es ayant le droit de vote au Mont-sur-Lausanne
- ▶ Pliez la feuille au milieu afin que les signatures ne soient pas visibles fermez-la en haut avec un ruban adhésif
- ▶ Déposez la feuille dans une boîte aux lettres, au plus vite et avant le 9 juin 2023

Merci infiniment pour votre soutien!

«Sauvons le Vallon de la Valleyre!»
p.a. Stéphane Simon
Chemin de la Valleyre 17
1052 Le Mont-sur-Lausanne



L'initiative populaire communale «**Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont !**» demande que le périmètre entier du plan de quartier Valleyre datant de 2006 soit classé en zone inconstructible et que le vallon de la Valleyre soit **conservé comme espace de délasserement et de préservation de la nature.**

Un rééquilibrage nécessaire dans la perspective de l'urbanisation «sans limites» de notre commune

Le Syndicat des Améliorations Foncières (SAF) promeut actuellement l'urbanisation de 14 secteurs du Mont. Le projet «La Valleyre» est l'un d'eux, celui de trop, celui qui détruit un site sauvage, espace de délasserement d'accès aisé pour la population.

Le Mont dépasse déjà les exigences cantonales en matière de développement. Au vu des prévisions de la croissance démographique et du grignotage des prairies et champs, les Montain-es doivent pouvoir se prononcer sur l'urbanisation du Mont pour rééquilibrer la situation en faveur de l'intérêt de la collectivité.

Initiative légitimée par une récente décision de justice

La Cour constitutionnelle vaudoise s'appuie sur l'ancienneté des plans de quartier (plus de 17 ans) et considère que l'adéquation de ceux-ci doit pouvoir être réévaluée car la situation a sensiblement évolué (biodiversité, climat, surdimensionnement de la zone à bâtir).

Une riche biodiversité recensée par le Canton

Nous avons réalisé un travail de recensement de biodiversité transmis aux autorités. Avec nos partenaires, nous avons initié une démarche pour amener un projet de préservation et de valorisation du vallon tout en maintenant sa fonction essentielle de délasserement.

Selon la loi, les Montain-es ne paieront pas pour indemniser les propriétaires

Un tract anonyme évoquait le risque «de dizaines de millions de dette pour les contribuables montains» ! Il a été depuis revendiqué par le principal promoteur de la Valleyre qui a eu plus de peine à assumer ses propos (totalement remaniés sur le site web du promoteur).

L'indemnisation des propriétaires lésés est à la charge de l'État (Art. 73 LATC). Un fonds cantonal dédié existe et il est alimenté par le produit de la taxe sur la plus-value immobilière. Les Montain-es ne se laisseront pas manipuler par un promoteur qui mise tout sur la genèse de rumeurs qui n'ont aucune base légale.



sauverlavalleyre.com



lemontcitoyen.ch